



PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 JUILLET 2026

Le 15 juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 13

Date de convocation : 10 juillet 2026

Date d'affichage : 10 juillet 2026

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, BAILLY Chantal, BONNAIRE Nicolas, BRETON Marianne, DANIEL Emilie, DELAUNE Hervé, DELHOMEZ Laure, DUMONT SAINT PRIEST Pia, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, THIOULOUSE Paul, THOMAS Sylvie.

Étaient excusés : AUER Dominique qui donne pouvoir à BONNAIRE Nicolas. GUIGNARD Cécile qui donne pouvoir à Pouvoir à THIOULOUSE Paul.

Pia DUMONT SAINT PRIEST a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 juin 2026

2. Intercommunalité

Point d'information sur l'actualité intercommunale

Commissions thématiques Dinan Agglomération : candidatures

3. Bâtiments

Attribution marché maîtrise d'œuvre travaux bâtiments éducatifs et socio-culturels

4. Désignation des membres et correspondants

Membres de la Commission de Contrôle des Listes Électorales

Correspondant tempête

Correspondant incendie et secours

5. Élus

Formation « Co-construire l'action publique avec les habitants »

6. Ressources humaines

7. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 juin 2026

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 16 juin 2026, tel qu'il leur a été transmis.

2. Intercommunalité

Point d'information sur l'actualité intercommunale

Carte scolaire

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DASEN) met en œuvre une nouvelle démarche pour l'élaboration de la carte scolaire. Cette approche repose désormais sur une réflexion menée à l'échelle départementale afin d'assurer une meilleure cohérence dans la répartition des moyens.

Cette méthode s'appuie sur plusieurs nouveaux critères, notamment les principes d'anticipation des évolutions démographiques, d'objectivation des décisions, de territorialisation des besoins et de continuité éducative. L'objectif est de disposer d'une vision globale permettant d'adapter l'organisation scolaire aux réalités et aux perspectives des territoires.

Hôpital

Le Conseil est également informé de l'avancement du projet de modernisation des établissements hospitaliers du territoire. Les travaux de rénovation concerneront dans un premier temps le centre hospitalier de Dinan, avant d'être engagés sur le site de Saint-Malo.

Commissions thématiques Dinan Agglomération : candidatures

Le Conseil est informé que 11 commissions thématiques à Dinan Agglomération seront ouvertes aux élus des communes. 5 élus par commune pourront intervenir dans 5 commissions.

Les candidatures sont à faire avant le 10 septembre 2026.

3. Bâtiments

Attribution marché maîtrise d'œuvre travaux bâtiments éducatifs et socio-culturels

Monsieur le Maire rappelle que la consultation relative au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux des bâtiments éducatifs et socio-culturels a suscité 62 candidatures reçues. À l'issue de l'analyse des dossiers, trois équipes ont été retenues pour une audition, organisée le 6 juillet :

- FABER, basé à Châteaubourg ;
- BPMA, basé à Saint-Brieuc ;
- DEAR, basé à Rennes.

Les offres ont été analysées selon les critères définis dans le règlement de consultation, à savoir :

- Valeur technique : 70 % (7 points sur 10) ;
- Prix des prestations : 30 % (3 points sur 10).

À l'issue des auditions, les observations suivantes ont été formulées :

- FABER : proposition financière jugée trop élevée, avec une estimation des travaux d'environ 1 800 000 €, alors que l'enveloppe prévisionnelle fixée par la commune est de 1 300 000 €. Les plans présentés ont également été considérés comme insuffisamment adaptés aux attentes de la commune.
- BPMA : le projet a été jugé peu cohérent avec les besoins exprimés, notamment en raison d'une conception comportant un nombre important de toitures, d'une implantation de la salle de motricité à l'opposé de la classe maternelle et d'ouvertures jugées mal positionnées.
- DEAR : le projet a été considéré comme répondant pleinement aux attentes de la commune, tant sur le plan architectural que fonctionnel. L'équipe a notamment proposé le réemploi de certains matériaux existants ainsi que la mise en valeur du muret en pierre présent sur le site. Son estimation financière est conforme à l'enveloppe prévisionnelle. L'offre a obtenu la meilleure note, avec 3/3 pour le critère prix et 6,9/7 pour la valeur technique.

Au regard de cette analyse, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir l'offre du cabinet DEAR.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet DEAR, basé à Rennes, et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce marché.

4. Désignation des membres et correspondants

Membres de la Commission de Contrôle des Listes Électorales

Vu la délibération n°4 en date du 19 mai 2026 désignant M. Hervé DELAUNE pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales ;

Considérant qu'il y a nécessité de compléter cette délibération en vue de nommer un délégué de l'administration et un représentant du tribunal judiciaire ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **DÉSIGNE** M. Jean-Paul ALLAIRE comme conseiller municipal suppléant.
- **DÉSIGNE** M. Patrick ROBERT comme délégué de l'administration.
- **DÉSIGNE** Mme Catherine OMARI comme déléguée du tribunal judiciaire.

Correspondant tempête

Le conseil municipal est appelé à désigner un correspondant tempête pour l'entreprise ENEDIS, pour le nouveau mandat.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** M. René POULARD correspondant tempête.

Correspondant incendie et secours

Le conseil municipal est appelé à désigner un correspondant incendie et secours pour le Service d'Incendie et de Secours, pour le nouveau mandat.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** M. René POULARD correspondant incendie et secours.

5. Élus

Formation « Co-construire l'action publique avec les habitants »

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une proposition de formation à destination des élus, pour accompagner la commune dans le développement de la démocratie participative à Saint-Juvat.

L'organisme de formation propose une intervention sur site, pour un montant de 2 580 € TTC (tarif adhérent), correspondant à une journée de formation.

Au cours des échanges, les élus estiment qu'il serait intéressant de répartir cette formation en deux demi-journées, afin de favoriser une meilleure appropriation des contenus et de permettre un temps de réflexion entre les deux séances.

En conséquence, le Conseil municipal demande à ce que l'organisme soit sollicité afin d'étudier la possibilité d'organiser la formation selon ce format, sans modification substantielle des conditions financières.

6. Ressources humaines

Rapport Social Unique 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Rapport Social Unique 2025, établi à partir des données sociales de la collectivité, et en expose les principaux éléments.

Le Conseil municipal est ainsi informé de l'évolution des effectifs, des emplois, des conditions de travail, de la formation, de la rémunération et des actions menées en matière de ressources humaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la présentation du Rapport Social Unique 2025.

7. Questions diverses

Comice agricole 2026 – Olympiades intercommunales

Dans le cadre du Comice agricole 2026, la commune est invitée à constituer une équipe pour participer aux olympiades intercommunales. Cette équipe sera composée de trois femmes et trois hommes. Les élus sont invités à se faire connaître s'ils souhaitent participer ou proposer des candidats.

Projet de permis de construire – M. CHARTIER

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'évolution du projet de construction d'un poulailler porté par M. CHARTIER.

Un premier permis de construire, déposé en début d'année, avait reçu un avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Un second permis, déposé au mois de juin, a cette fois obtenu un avis favorable de l'ABF, alors même que le projet a peu évolué entre les deux versions.

Les élus échangent sur plusieurs points de vigilance concernant ce projet, notamment :

- l'inadaptation de la voie routière à l'activité envisagée ;
- une alimentation en eau jugée insuffisante ;
- la proximité de monuments historiques ;
- les incertitudes liées à la nature du sol et du sous-sol, notamment en raison de la présence de « cratères » à proximité ;
- la prise en compte des habitations voisines et de leurs occupants.

Il est également évoqué que d'autres parcelles pourraient être plus adaptées à l'implantation d'un tel projet, sous réserve de la mise en œuvre d'une enquête publique le cas échéant.

Épisode de canicule

Monsieur le Maire fait un point sur les conséquences de l'épisode de canicule.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a pris contact avec les personnes isolées de la commune afin de s'assurer de leur situation et de leurs besoins.

Sur le plan agricole, des pertes de volailles ont été constatées sur plusieurs exploitations de la commune en raison des fortes chaleurs.

Concernant les services communaux, l'école a été fermée durant l'épisode caniculaire.

Enfin, un recensement des lieux pouvant accueillir la population en cas de fortes chaleurs a été réalisé à l'échelle communale. Les équipements identifiés sont :

- la salle des fêtes, équipée d'un système de climatisation ;
- le K6 et la salle Koubalé, qui disposent d'une ventilation adaptée pour accueillir de petits effectifs.

Maire



Secrétaire de séance

